



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932,
E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanrights.org

COMMUNIQUE DE PRESSE N°009/JUST/2024

UNE TENTATIVE DE DESTABILISATION DU REGIME LE 19 MAI 2024 PAR LES ATTAQUES ARMEES DU GROUPE DE MALANGA : LA JUSTICE CONGOLAISE DEVRAIT ARRETER ET TRADUIRE EN JUSTICE LES MILITAIRES FARDC AUTEURS DES EXECUTIONS SOMMAIRES

JUSTICIA Asbl, une ONG des droits de l'Homme et du Droit international humanitaire, basée en République Démocratique du Congo, qui avait condamné, le 20 mai 2024 à travers son communiqué de presse n°008/JUST/2024 du 20 mai 2024, les attaques armées contre la résidence du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'économie nationale et candidat unique de l'Union Sacrée pour la Nation à la présidence de l'Assemblée nationale, Monsieur Vital KAMERHE, ainsi que celle du Palais de la nation, vient de suivre, à travers les réseaux sociaux, une vidéo où visiblement les éléments des FARDC en tenue de la Garde républicaine, tirent sans sommation sur des personnes sans défense se trouvant dans le fleuve, lors de la traque des hommes auteurs de ces attaques.

JUSTICIA Asbl rappelle au gouvernement congolais l'article 16 de la Constitution qui stipule : « *La personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger. Toute personne a droit à la vie, à l'intégrité physique ainsi qu'au libre développement de sa personnalité dans le respect de la loi, de l'ordre public, du droit d'autrui et des bonnes mœurs* ».

Bien que ces attaques armées soient des faits infractionnels graves, JUSTICIA Asbl fait remarquer que tous les présumés auteurs bénéficient de la présomption d'innocence, et de ce fait n'auraient pas dû être exécutés si sommairement, en les empêchant d'être présentés devant un juge afin qu'ils présentent leurs moyens de défense en étant jugés selon les garanties constitutionnelles.

JUSTICIA Asbl demande à l'Auditeur Général des FARDC de se saisir d'office de ces faits d'exécution sommaire en procédant à l'arrestation des éléments des FARDC-dont les visages et les voix apparaissent dans la vidéo- ainsi que des auteurs intellectuels (les donneurs d'ordre) s'ils existent.

JUSTICIA Asbl en appelle au sens d'humanisme du Chef de l'Etat pour instruire les services des renseignements où sont incarcérés les assaillants à ne point les torturer, mais à mener sous la houlette de l'Auditeur Général des FARDC, des enquêtes respectueuses des droits des individus tels que garantis par la Constitution congolaise et les instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme dûment ratifiés par la République Démocratique du Congo.

Enfin elle offre sa disponibilité à accompagner les autorités judiciaires, pour concourir aux procès justes et équitables en déployant ses observateurs lors des audiences qui seront organisées à cet effet et qu'elle souhaite fortement médiatiser.

Fait à Kinshasa, le 21 Mai 2024

Pour JUSTICIA Asbl

Maitre Timothée MBUYA

Président